

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/02/2018

L'an deux mil dix huit, le seize février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis LOGIE, Adjoint au Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le douze février deux mil dix huit.

Présents : MM. Denis LOGIE, Claude ROUX, Mmes Chantal PINON, Stéphanie HUGUET, Catherine CLEMENT, Patricia GUERIN, MM. Daniel RABIER, René CUILIER, Denis DOUBLIER, Mathieu BOURGUIGNON et Jacques TAIMIOT.

Mme Stéphanie HUGUET a été élue secrétaire de séance.

N° 16/02/2018 – 1 - portant sur l'Assainissement – Vote du compte administratif 2017

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Gérard SAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite de compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		131 708,93		127 053,10		258 761,43
Opérations de l'exercice	5 012,05	17 883,37	2 289,60	450,00	7 301,65	18 333,37
TOTAUX	5 012,05	149 591,70	2 289,60	127 503,10	7 301,65	277 094,80
Résultats de clôture		144 579,65		125 213,50		269 793,15
Restes à réaliser			147 710,40		147 710,40	
TOTAUX	5 012,05	149 591,70	150 000,00	127 503,10	1 419,11	277 094,80
RESULTATS DEFINITIFS		144 579,65	22 496,90			122 082,75

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 16/02/2018 – 2 - portant sur l'Assainissement – Vote du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal,

Délibérant sur l'affectation des résultats du service d'assainissement,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, décide que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de 144.579,65 euros sera entièrement affecté au budget 2018 en recettes de la section de fonctionnement et que l'excédent de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2017 de 125.213,50 euros sera entièrement reconduit en recettes de la section d'investissement du budget 2018 et que les restes à réaliser seront reportés en dépenses d'investissement pour 147.710,40 euros au budget 2018.

N° 16/02/2018 – 3 - portant sur l'Assainissement – Vote de l'affectation des résultats 2017

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte de gestion de l'Assainissement,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et parfaitement justifiées.

-1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;

-3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 16/02/2018 – 4 - portant sur l'Assainissement – Vote du Budget primitif 2018

Après avoir affecté le résultat 2017, le budget primitif 2018 est voté pour 545.272,80 euros en recettes et en dépenses soit 162.579,65 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et 382.693,15 euros en dépenses et recettes d'investissement.

N° 16/02/2018 – 5 - portant sur la Maison Médicale – Vote du compte administratif 2017

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Gérard SAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite de compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10 881,87	2 894,85		2 894,85	10 881,87
Opérations de l'exercice	21 486,44	18 514,56	4 513,75	5 802,47	26 000,19	24 317,03
TOTAUX	21 486,44	29 396,43	7 408,60	5 802,47	28 895,04	35 198,90
Résultats de clôture		7 909,99	1 606,13			6 303,86
Restes à réaliser			6 000,00		6 000,00	
TOTAUX	21 486,44	29 396,43	13 408,60	5 802,47	34 895,04	35 198,90
RESULTATS DEFINITIFS		7 909,99	7 606,13			303,86

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 16/02/2018 – 6 - portant sur la Maison Médicale – Vote du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte de gestion de la Maison Médicale,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et parfaitement justifiées.

-1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;

-3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 16/02/2018 – 7 - portant sur la Maison Médicale – Vote de l'affectation des résultats 2017

Le Conseil municipal,

Délibérant sur l'affectation des résultats de la Maison Médicale,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 de 7.909,99 euros sera affecté au budget 2018 en recettes à la section de fonctionnement pour 6.303,86 euros et à la section d'investissement pour 1.606,13 euros et que le déficit de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2017 de 1.606,13 euros sera entièrement reconduit en dépenses de la section d'investissement du budget 2018 et que les restes à réaliser seront reportés en dépenses d'investissement pour 6.000,00 euros.

N° 16/02/2018 – 8 - portant sur la Maison Médicale – Vote du Budget Primitif 2018

Après avoir affecté le résultat 2017, le budget primitif 2018 est voté pour 55.861,33 euros en recettes et en dépenses soit 42.355,20 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et 13.506,13 euros en dépenses et recettes d'investissement

N° 16/02/2018 – 9 - portant sur le Legs Louart – Vote du compte administratif 2017

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Gérard SAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite de compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		31 387,53		311 268,47		342 656,00
Opérations de l'exercice	20 815,48	41 119,89	35 490,76		56 306,24	41 119,89
TOTAUX	20 815,48	72 507,42	35 490,76	311 268,47	56 306,24	383 775,89
Résultats de clôture		51 691,94		275 777,71		327 469,65
Restes à réaliser			100 000,00		100 000,00	
TOTAUX	20 815,48	72 507,42	135 490,76	311 268,47	156 306,24	383 775,89
RESULTATS DEFINITIFS		51 691,94		175 777,71		227 469,65

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 16/02/2018 – 10 - portant sur le Legs Louart – Vote du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte de gestion du Legs Louart,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et parfaitement justifiées.

-1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;

-3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 16/02/2018 – 11 - portant sur le Legs Louart – Vote de l'affectation des résultats 2017

Le Conseil municipal,

Délibérant sur l'affectation des résultats du Legs Louart,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de 51.691,94 euros sera entièrement reconduit au budget 2018 en recettes à la section de fonctionnement, que l'excédent de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2017 de 275.777,71 euros sera entièrement affecté au budget 2018 en recettes d'investissement et que les restes à réaliser seront reportés en dépenses d'investissement pour 100.000,00 euros.

N° 16/02/2018 – 12 - portant sur le Legs Louart – Vote du Budget Primitif 2018

Après avoir affecté le résultat 2017, le budget primitif 2018 est voté pour 446.614,92 euros en recettes et en dépenses soit 92.691,94 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et 353.922,98 euros en dépenses et recettes d'investissement.

N° 16/02/2018 – 13 - portant sur la Boulangerie – Avenant 2 lot 1 – Gros œuvre – Ravalement - VRD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu sa délibération du 16/01/2017 sur le lancement d'un MAPA et le choix du projet de travaux pour la boulangerie (commerce et logement),

Vu la délibération du 18/05/2017 sur les choix des entreprises suite à ouverture des plis,

Vu le montant du marché initial de 63.590,00 € HT pour le lot 1 - Gros Œuvre – Ravalement - VRD avec la SARL Pereira-Lamy,

Vu la délibération du 29/09/2017 votant l'avenant n°1 au lot 1 d'un montant de 1.596,00 € HT présenté par la SARL Pereira-Lamy,

Considérant le devis présenté par SARL Pereira-Lamy pour :

- des travaux supplémentaires de reprise de la cheminée, de drainage, de percement de mur et de reprise des eaux pluviales de 640,00 € HT,
- des annulations de fourniture de géotextile dans la cour de – 340,00 € HT,
- une moins value pour poste de raccord de – 300,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le devis de la SARL Pereira-Lamy de travaux supplémentaires, d'annulation de travaux et de moins value pour un montant de 0,00 € HT,
- vote l'avenant n°2 au lot 1 avec la SARL Pereira-Lamy ce qui porte le marché à 65.186,00 € HT,
- charge le Maire de signer l'avenant cité ci-dessus.

N° 16/02/2018 – 14 - portant sur la Boulangerie – Avenant 1 lot 9 – Revêtement de sols - Peinture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu sa délibération du 16/01/2017 sur le lancement d'un MAPA et le choix du projet de travaux pour la boulangerie (commerce et logement),

Vu la délibération du 18/05/2017 sur les choix des entreprises suite à ouverture des plis,

Vu le montant du marché initial de 11.734,24 € HT pour le lot 9 - Revêtement de sols souples - Peinture avec la SARL Jean-Claude VACHER,

Considérant le devis d'un montant de 447,20€ HT présenté par SARL Jean-Claude VACHER pour des travaux de peinture du laboratoire n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le devis de la SARL Jean-Claude VACHER de 447,20 € HT,
- vote l'avenant n°1 au lot 9 avec la SARL Jean-Claude VACHER ce qui porte le marché à 12.181,44 € HT,
- charge le Maire de signer l'avenant cité ci-dessus.

N° 16/02/2018 – 15 – portant sur la Boulangerie – Avenant 3 lot 6 – Electricité - Ventilation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu sa délibération du 16/01/2017 sur le lancement d'un MAPA et le choix du projet de travaux pour la boulangerie (commerce et logement),

Vu la délibération du 18/05/2017 sur les choix des entreprises suite à ouverture des plis,

Vu le montant du marché initial de 19.702,06 € HT pour le lot 6 - Electricité - Ventilation avec la SAS E.M.B. Mitterrand,

Vu la délibération du 29/09/2017 votant l'avenant n°1 d'un montant de 923,50 € HT au lot 6 présenté par la SAS E.M.B. Mitterrand,

Vu la délibération du 10/11/2017 votant l'avenant n°2 d'un montant de 540,20 € HT au lot 6 présenté par la SAS E.M.B. Mitterrand

Considérant l'avenant n°3 d'un montant de 510,04 € HT au lot 6 qui comprend la modification d'une prise de courant pour la trancheuse, de l'allumage simple commandant deux foyers et de deux réglettes dans les combles du logement présenté par la SAS E.M.B. Mitterrand.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le devis de la SAS E.M.B. Mitterrand de 510,04 € HT,
- vote l'avenant n°3 au lot 6 avec la SAS E.M.B. Mitterrand ce qui porte le marché à 21.675,80 € HT,
- charge le Maire de signer l'avenant cité ci-dessus.

N° 16/02/2018 – 16 - portant sur le Legs Louart - Logement du 1 rue Notre Dame – Plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux dans le logement au 1 rue Notre Dame pour le remettre en location,

Vu le devis pour les travaux de maçonnerie, de plomberie et d'électricité pour un montant de 23.314 € HT,

Vu le devis pour la réfection de la toiture pour un montant de 26.004 € HT,

Vu le devis pour l'isolation du grenier pour un montant de 1.177 € HT,

Vu le devis pour les travaux de peinture pour un montant de 5.400 € HT

Considérant les différents devis de travaux pour un montant total de 55.895 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte les différents devis pour un montant total des travaux pour 55.895 € HT,
- charge le Maire de solliciter auprès de la Préfecture de l'Indre la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoire Ruraux (DETR) 2018.
- vote le plan de financement suivant :

- DETR (40%)	22.358,00 € HT
- Fonds propres (60%)	<u>33.537,00 € HT</u>
Total	55.895,00 € HT

- autorise le maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 16/02/2018 – 17 - portant sur l'Association Française des Sclérosés en Plaques – Demande de subvention 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) demandant un soutien financier pour leurs actions auprès du public et des institutions.

Considérant la baisse des dotations de l'Etat aux communes.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis défavorable et renonce à subventionner l'AFSEP pour 2018.

N° 16/02/2018 – 18 - portant sur le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) – Demande de subvention 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de l'Indre qui a pour mission de permettre aux citoyens d'accéder gratuitement à l'un de ces professionnels (avocat, notaire, huissier) pour obtenir une consultation juridique et recevoir ainsi une information sur les textes applicables et les procédures à suivre, avant tout procès éventuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder au CDAD de l'Indre une subvention 2018 de 50€. Cette dépense sera prélevée sur le budget communal 2018.

N° 16/02/2018 – 19 - portant sur l'Accueil Jeunes Ecueillé-Valençay (AJEV)– Subvention exceptionnelle 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention de l'AJEV pour une aide financière pour un projet jeunes pour un séjour de ski à Super Besse du 26 février au 2 mars 2018 pour six enfants dont deux de Pellevoisin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle 2018 de 100 € à l'AJEV de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay. Cette dépense sera prélevée sur le budget communal 2018.

N° 16/02/2018 – 20 - portant sur le Rallye de l'Indre organisé par l'Ecurie Berrichonne – Demande de subvention 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que le Rallye de l'Indre 2018 organisé par l'Ecurie Berrichonne a évolué dans les grandes épreuves du championnat de France des Rallyes 2^{ème} division pour figurer parmi les 22 épreuves les plus importantes,

Considérant que cette promotion entraîne des épreuves supplémentaires ainsi que des dépenses plus importantes, l'Ecurie Berrichonne sollicite une subvention 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder à l'Ecurie Berrichonne une subvention 2018 de 150€. Cette dépense sera prélevée sur le budget communal 2018.

N° 16/02/2018 – 21 - portant sur le Bip-TV – Demande de subvention 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'utilité de la chaîne de télévision locale Bip-TV pour la promotion du Département et de la Région.

Considérant la demande de subvention 2018 de Bip-TV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder à Bip-TV une subvention 2018 de 50€. Cette dépense sera prélevée sur le budget communal 2018.

Noms	Fonctions	Signatures	Noms	Fonctions	Signatures
M. SAUGET Gérard	Maire		Mme CLEMENT Catherine	Conseillère Municipale	
M. LOGIE Denis	Adjoint au Maire		Mme GUERIN Patricia	Conseillère Municipale	
Mme PINON Chantal	Adjointe au Maire		M. CUILIER René	Conseiller Municipal	
M. ROUX Claude	Adjoint au Maire		M. TAIMIOT Jacques	Conseiller Municipal	
M. DOUBLIER Denis	Conseiller Municipal		M. RABIER Daniel	Conseiller Municipal	
Mme HUGUET Stéphanie	Conseillère Municipale		Mme MOREAU Angélique	Conseillère Municipale	
Mme PETIT Anne	Conseillère Municipale		M. BOURGUIGNON Mathieu	Conseiller Municipal	